



Réunion du Comité Syndical

du 21 mars 2018

CS - 2.05
Compte de gestion 2017

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

29 MARS 2018

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Service Courrier

Le vingt et unième jour du mois de mars de l'année deux mil dix-huit à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur André HELLE, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : MM. Jean-Claude MARTIN, Tony KNEIP, Jacques BONIN, Olivier DEROY, Miltiade CONSTANTAKATOS, Mmes. Marie-Line CABROL, Chantal BUEB

S.I.C.T.O.M. : MM Denis KUNTZMANN, Emile EHRET, Jean-Luc ANDERHUEBER

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

- **Délégués suppléants avec voix délibératives :**

G.B.C.A. : M. Thierry PATTE

S.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI, Mme. Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 16 présents

- **Délégués suppléants sans voix délibératives :**

G.B.C.A. : M. Michel BLANC

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Étaient excusés

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : M. Damien MESLOT, Mme Marie-Laure FRIEZ
Pouvoir : Mme FRIEZ donne pouvoir à M. DEROY

S.I.C.T.O.M.: MM. Patrick MIESCH, Gilles HEINRICH, Hervé GRISEY

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A.: M. Stéphane GUYOD

S.I.C.T.O.M.: NEANT

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Étaient absents

- **Délégués titulaires :**

G.B.C.A. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

G.B.C.A. : MM. Yves GAUME, Pierre-Jérôme COLLARD, Jean-Marie HERZOG, Bernard GUILLEMET, Pierre BARLOGIS, Mme. Christiane EINHORN

S.I.C.T.O.M : MM. Luc SENGLER, Thierry STEINBAUER, Michel JACOBBERGER

C.C.S.T. : MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN



Réunion du Comité Syndical

du 21 mars 2018

CS - 2.05

Compte de gestion 2017

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2017 du trésorier du SERTRID, tel qu'annexé à la présente.

Le Comité Syndical :

- ADOPTE le compte de gestion 2017 du Trésorier.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 21 mars 2018, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **29 MARS 2018** conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dépôt en Préfecture le **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 27 mars 2018

Le Président,



André HELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DE BURGONDE

29 MARS 2018

Service Courrier